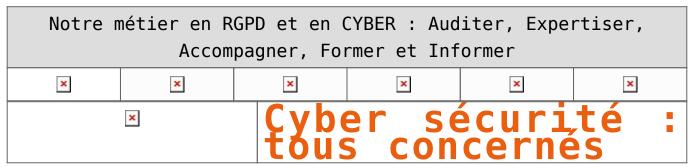
Cyber sécurité : tous concernés



Les « rançongiciels » attaquent chaque année des milliers de sociétés de toutes tailles. N'attendez plus pour vous protéger.

Pour toutes les sociétés, 2018 sera l'année de la cyber sécurité. En 2017, le ransomwareWannaCry (ou annaCrypt), qui a paralysé des milliers d'entreprises dans le monde entier, a provoqué une réelle prise de conscience des dangers encourus par toutes les entreprises, y compris les plus petites.

Contrôle à distance d'une entreprise

Lors du voyage à Tel Aviv de la FF2i (Fédération française de l'Internet immobilier), on nous a montré des images spectaculaires de prise de contrôle à distance de voitures, de centrales électriques, de centres de traitements des eaux, d'usines. Et bien évidemment, les systèmes d'informations sont encore plus visés. À l'origine, il s'agissait

principalement d'opérations militaires cherchant à déstabiliser un pays. L'opération la plus spectaculaire fut la paralysie des centrifugeuses nucléaires iraniennes par un virus, introduit sur une clé USB par la CIA.

Aujourd'hui, il s'agit de délinquance financière : paralysie d'un système, puis demande de rançon. Comme peu avaient anticipé le danger, la vulnérabilité des entreprises est très grande. Voici ce qui peut se passer demain dans votre agence immobilière : vous allumez vos ordinateurs et vous voyez un message demandant 50 000 euros pour rétablir vos PC qui sont tous bloqués, écran noir total, l'entreprise est à l'arrêt!

Toutes les sociétés sont concernées

Les petites entreprises peuvent penser que les hackers s'intéressent uniquement aux grandes sociétés, plus riches donc capables de verser des rançons plus importantes. Hélas, ce n'est pas le cas ! Il existe à la fois des braqueurs de banques et des voleurs à la tire... Et aujourd'hui, sur Internet, pour attaquer une société, il n'est pas besoin d'être un hackeur expert, on peut louer les services de pirates du Net sans avoir de compétences techniques. Les spécialistes de la sécurité sur Internet rapportent que des milliers d'entreprises sont rançonnées, mais on ne le sait pas car elles préfèrent se taire plutôt que d'avouer s'être mal protégées...[Lire la suite sur le site source]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.

Quel sont nos principales activités ?

RGPD

- FORMATTON AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

CYBERCRIMINALITÉ

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



x x

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84);
- Audits Sécurité (ISO 27005);
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détoumements de clientèle...;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



Contactez-nous

